

Arrêté

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Président,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 452-47,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion et notamment son article 27,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Loire n° 2020-25 du 12 novembre 2020 donnant délégation au Président,

Vu l'arrêté du Président du Centre de gestion du 10 mai 2021 portant modification du tableau des effectifs augmentant la durée hebdomadaire de l'emploi de Psychologue de classe normale à temps non-complet en le passant de 8/35 à 12/35,

Considérant les besoins du service,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le tableau des effectifs du Centre de gestion est ainsi modifié :

Grade	Situation existante		Modification apportée		Date d'effet
	Nbre de postes	Temps de travail	Nbre de postes	Temps de travail	
Psychologue cl. normale	1	12/35	1	28/35	01/07/2022

ARTICLE 2 :

L'arrêté n° 2022-03 du 6 mai 2022 est retiré.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand - 6 Cours Sablon - BP 129 - 63033 Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à partir de la date d'affichage.

Fait à Espaly-Saint-Marcel,
le 16 juin 2022

Le Président,
Michel CHAPUIS



Affiché le 17 JUN 2022



AR Prefecture

043-284300027-20220617-AR202204-AR
Reçu le 17/06/2022
Publié le 17/06/2022